

À Biribi

En avril 1891, au Kef, à la 1^{re} compagnie, il y avait un chasseur que les gradés se plaisaient à punir, – sans doute pour se distraire. – Aussi cet homme passait-il les trois quarts de sa jolie vie de soldat dans la prison ou les cellules. Fatigué de mener pareille existence, comprenant qu'on se débarrasserait de lui à la première occasion en le faisant passer au conseil de guerre, cet homme, dans son étroit cachot, songea à s'estropier – *toujours pour adoucir son sort* – afin qu'on l'envoyât à la section des mutilés.

Et un jour, il se procure, on ne sait comment, un morceau de verre et cherche à se couper une veine. On s'en aperçoit et on lui octroie, pour le consoler, vingt-huit jours de cellule de correction en plus.

Quelques jours après, il essaye de se crever un oeil avec ses doigts, puis il gratte la chaux des murs avec ses ongles, compose une sorte d'amalgame et se l'introduit dans l'œil qu'il désire perdre. Tous les matins, le médecin major Provendier montait aux cellules lui faire un pansement ; et un jour que le commandant Schmitelin visitait les cellules, le chasseur supplia le chef de bataillon de le faire passer à la section des mutilés, car du bataillon d'Afrique, disait-il lamentablement, il n'en sortirait jamais...

Le commandant mit le poing sous le nez du pauvre diable, mais ne le frappa pas, et lui répondit en présence du médecin et du factionnaire : « Je te ferai pourrir en cellule

comme un cochon et après je te ferai passer au conseil de guerre. »

– 0 –

Il

était, en 1890-91, une phrase que les sous-offs de la 6^e compagnie (appelée à l'époque Compagnie de fer) prononçaient à chaque instant et à tout propos. – Ainsi, la figure d'un individu ne revenait pas à un gradé, le passait à la matraque, et si l'autre avait l'air de protester, on lui clouait le bec par ces paroles :

« Au bataillon d'Afrique, tous les moyens de répression sont bons, même *ceux qui peuvent entraîner la mort.* »

Un

soir de février 1892, à Souk-el-Djemâa, le sergent-major Pantalacci et un autre sous-officier – tous deux ivres – rentraient au camp, et là, ils rencontrèrent le chasseur Mazade. Je ne sais pas si la vue de ce soldat eut le don de les exaspérer, mais je sais que les deux sous-offs tombèrent à bras raccourcis sur Mazade, *qui osa* se défendre.

Les deux brutes, écumant de rage, le rouèrent de coups, le firent entrer dans une cellule et, dans l'étroit cabanon, à la lueur du falot du caporal de garde, la boucherie commença.

Mazade, perdant son sang de partout, tombe sans forces sur le lit de camp ; les deux brutes avinées s'acharnent sur leur victime ; l'un – le sergent-major – frappe avec un nerf de bœuf, l'autre a dans la main une énorme clef et vise particulièrement la figure.

Le sang éclabousse les murs ; la porte en est toute tachetée ; il y a du sang qui passe à travers une rainure du lit de camp et qui coule sur le parquet.

Le

lendemain, le sergent major Pantalacci, porte huit jours de consigne
au chasseur Mazade pour *outrages et voies de fait envers ses supérieurs*.

Le
capitaine Pelletier, plus humain que ses sous-ordres, ne le fait pas
passer au conseil de guerre, lorsqu'il voit avec stupéfaction
que Mazade, tout en ayant commis des voies de fait, a la tête
énormément grosse, que la figure n'est qu'une masse
informe et que les ecchymoses sont nombreuses. Il lui fait
obtenir
seulement soixante jours de prison, dont vingt-huit de cellule
de correction, ce qui valut, plus tard, le passage du pauvre
diable à
la section de discipline.

Le
nommé Jeanne, âgé d'environ quarante ans, père
de trois enfants, qui ne s'est pas soumis à la loi est
affecté, en novembre 1892, à la 6^e compagnie
du 3^e bataillon d'Afrique, au Kef.

En
raison de son âge, on l'emploie à la popote des
sous-offs, et le 1^{er} janvier 1893, le sergent Pianelli se
trouvant mécontent de ses services, le fait traîner à
la prison du camp des Oliviers et l'accompagne naturellement
au
nerf de bœuf, et une fois que Jeanne s'y trouvé, le sergent
Pianelli demande un falot pour voir clair – car il est 6
heures et
demie du soir, – ferme la porte de la prison pour ne pas être
dérangé, et, seul avec le soldat, qu'il a déjà
à demi assommé et qui gît sur le lit de camp, il
lui danse sur le ventre, le frappe à coups de talons et
finalement le roue de coups de nerf de bœuf.

Il s'arrête lorsque Jeanne, baignant dans son sang, ne dit

plus rien, car il a perdu connaissance, et se retire heureux d'avoir une fois de plus fait son devoir.

Jeanne porta la trace des coups reçus pendant, plus de quinze jours.

À part les hommes de garde qui, eux, entendirent cette scène de sauvagerie, mais ne la virent pas, il n'y eut qu'un seul témoin qui put jouir du coup d'œil, mais qui fut profondément indigné : c'était un caporal de la 6^e compagnie qu'on avait mis à la boîte – pour ses étrennes – le 1^{er} janvier 1893.

A. Gauthey, ex-caporal au 3e bat d'Af.